Image not found or type unknown

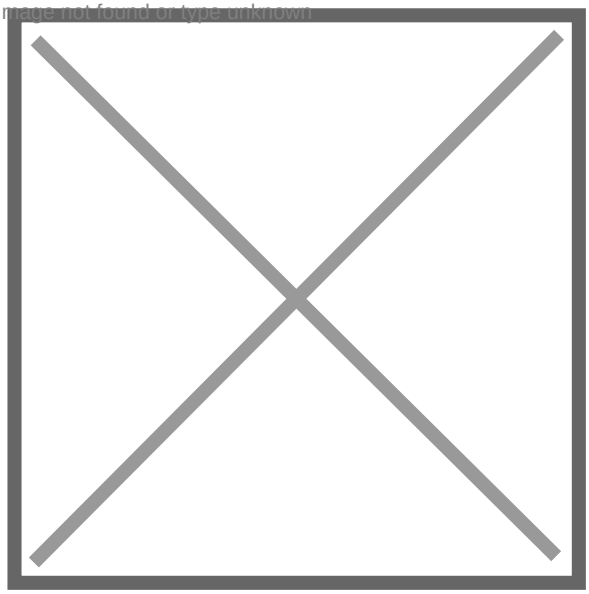

Avertissement pour casse de materiel.

Par **Henri**, le **01/10/2008** à **13:30**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI depuis plus de 10 mois dans un centre automobile (Speedy).
Il se trouve qu'il y a deux jours j'ai cassé involontairement un appareil de mesure servant à régler le train avant sur les voitures.
Suite a ça mon employeur m'a envoyé un avertissement sans aucun entretien au prealable.
Je reconnais l'avoir cassé involontairement j'aimerais savoir si cet avertissement est vraiment valable et si bien sur il peut être contesté .
Merci.

Par **Pierre**, le **02/10/2008** à **09:39**

L'avertissement ne nécessite pas obligatoirement d'entretien préalable, il est donc valable.

Pour le contester, envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception qui prouvera que vous vous êtes opposé à cette sanction.

Par **Henri**, le **02/10/2008** à **17:50**

Trés bien merci beaucoup !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés